

**VOORLOPIGE VERSIE**

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING
De definitieve versie, op wit papier, bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

VERSION PROVISoire

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE
La version définitive, sur papier blanc, comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG**COMPTE RENDU INTEGRAL**

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE
BEGROTING

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

dinsdag

mardi

10-06-2008

10-06-2008

Namiddag

Après-midi

De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij kunnen hun correcties schriftelijk meedelen vóór

13-6-2008, om 16 uur

aan de Dienst Integraal Verslag.

Fax: 02 549 88 47

e-mail: CRIV@dekamer.be

Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs. Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit avant le

13-6-2008, à 16 heures

au Service du Compte rendu intégral.

Fax: 02 549 88 47

e-mail: CRIV@lachambre.be

~~Quand prennent fin les baux des bâtiments qui ont été occupés pendant les travaux de rénovation?~~

~~Un plan de déménagement a-t-il été préparé et communiqué aux travailleurs concernés?~~

~~13.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à préciser à M. Gilkinet que le complexe Tour des Finances rénovée concerne les surfaces prises en location sur l'ancien site Tour des Finances, donc aussi bien dans la Tour proprement dite que dans le nouveau bâtiment édifié rue Royale.~~

~~Dans les prochains mois, ce complexe hébergera différents départements du SPF Finances, ainsi que certains départements relevant du SPF Sécurité sociale, du SPPDD (Développement durable), de l'AFSCA, des pensions, soit un total de 4.474 fonctionnaires pour une surface de bureaux uniquement (sans restaurant, cafétéria, circulation, halls d'accueil, locaux techniques, etc.) d'environ 126.000 mètres carrés, dont quelque 70.000 mètres carrés pour les départements des Finances.~~

~~S'agissant du montant mensuel locatif du complexe, la somme totale payée par l'État belge - qui a été réduite durant les travaux de rénovation - se répartit comme suit:~~

- ~~- loyer mensuel au 20 décembre 2001: 2.067.854 euros;~~
- ~~- loyer mensuel au 2 janvier 2005 (date de début des travaux): 1.396.475 euros;~~
- ~~- loyer mensuel au 1^{er} avril 2008: 3.974.502 euros.~~

~~À titre indicatif, la Tour des Finances hébergeait, avant sa rénovation, 3.180 agents de l'État. La majeure partie d'entre eux travaillant dans les départements du SPF Finances ont déménagé - comme d'autres départements des Finances - vers le bâtiment "North Galaxy", situé dans le quartier Nord de Bruxelles.~~

~~Quant aux services du SPF Finances qui occuperont très prochainement la Tour des Finances rénovée, ils sont actuellement répartis sur plusieurs sites dont la plupart étaient loués bien avant la vente de la Tour. Ces nombreux bâtiments hébergeant actuellement ces différents départements font et/ou feront l'objet d'une résiliation ou d'une absence de prorogation de leur contrat en fonction de la mise à disposition des étages de la Tour des Finances rénovée et de l'échéance de leurs baux. Le montant total des loyers mensuels pour 2007 des quelque 21 immeubles loués s'élevait à 1.100.000 euros.~~

~~L'opération d'emménagement de la Tour a d'ores et déjà commencé: les représentants du SPF Finances opèrent actuellement la livraison du nouveau mobilier sur place. L'installation proprement dite des quelque 2.800 agents du SPF Finances s'échelonne de la mi-août 2008 à la fin avril 2009.~~

~~Le SPF Finances a élaboré depuis le début 2007 un projet pour le déménagement vers la Tour des Finances. Le planning du déménagement a été communiqué au personnel et est publié sur l'intranet du SPF.~~

~~13.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces précisions. Nous avons un avis divergent sur l'opportunité globale de l'opération. Je vous encourage à veiller à ce que le déménagement puisse avoir lieu le plus rapidement possible, afin qu'un double loyer ne soit pas trop longtemps à charge du budget du SPF Finances et des autres administrations qui seront logées dans la tour rénovée.~~

~~Het incident is gesloten.
L'incident est clos.~~

~~14 Samengevoegde vragen van
- mevrouw Sabien Lahaye-Battheu aan de vice-eerste minister en minister van Financiën en Institutionele Hervormingen over "Belgische grensarbeiders die werkzaam zijn in Frankrijk" (nr. 6125)
- de heer Jean-Luc Crucke aan de vice-eerste minister en minister van Financiën en Institutionele Hervormingen over "het uitstel van de avenant betreffende het fiscaal stelsel van de grensarbeiders" (nr. 6187)~~

~~14 Questions jointes de
- Mme Sabien Lahaye-Battheu au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "les travailleurs frontaliers qui travaillent en France" (n° 6125)
- M. Jean-Luc Crucke au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "le report de l'avenant relatif au régime fiscal applicable aux travailleurs frontaliers" (n° 6187)~~

~~14.01 Jean-Luc Crucke (MR): Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, je voudrais revenir sur un dossier qui fait encore couler pas mal d'encre suite à une information qui m'a été communiquée par le ministre de l'Intérieur.~~

~~En moins de dix ans, 1.000 Belges ont choisi la~~

nationalité française – c'est regrettable, mais c'est ainsi – et, d'un autre côté, 35.000 ont déménagé en France et sont devenus résidents français. Une grande partie d'entre eux ne se sont pas exilés très loin puisqu'ils sont devenus frontaliers, juste au-delà de la frontière. Voilà qui mériterait une analyse approfondie: le ministre n'a pas pu me répondre avec exactitude quant à savoir combien sont installés près des frontières ou dans le sud, sous le soleil ardent.

Si je reviens à cette question, c'est que la convention franco-belge de lutte contre la double imposition sous-tend cette situation. Il s'agit déjà d'une exception à une règle OCDE qui veut que chaque travailleur soit imposé dans le pays où il preste.

Vous aviez négocié un avenant à cette convention, que nous pensions recevoir au parlement, mais une manœuvre de retardement par le passage à trois ans au lieu de deux ans hors du territoire. Nous attendons donc toujours. Ce sera donc en 2012, si cet accord voit le jour, que cet avenant à la convention s'appliquera.

Cependant, aujourd'hui dans le bassin frontalier, un sentiment d'injustice explose. D'ailleurs, j'ai vu que la commune de Mouscron avait voté une motion en la matière. Toutes les communes frontalières pourraient suivre. Un Français qui travaille en Belgique, Français d'origine ou Belge devenu français par le système frontalier, gagne 30% en plus sur le plan fiscal, outre les avantages de sécurité sociale en Belgique. On peut donc comprendre que ceux qui veulent encore respecter la loi n'effectuent pas cette manœuvre.

Je répète depuis quelque temps que chaque jour perdu est de l'argent perdu pour l'État belge. Cet avenant reprenait aussi une négociation quant à un montant de 25 millions d'euros payés par l'État français. Ce n'est pas rien pour l'État belge.

Monsieur le vice-premier ministre, où se situe la difficulté? Où le bât blesse-t-il dans ce dossier? Qui s'oppose et pourquoi à l'avancée de ce dossier et sa présentation au parlement? Peut-on s'attendre à une signature?

Et, surtout, confirmez-vous que, si cet avenant n'est pas signé, l'exception à la règle de l'OCDE cessera d'être d'application? Confirmez-vous que le système actuel cessera? Sans signature, les 25 millions d'euros négociés nous fileront sous le nez?

Enfin, je me suis laissé dire par des collègues

parlementaires français que les Français semblaient sous-entendre que les choses pourraient très bien rester en l'état vu que pas mal de monde en Belgique trouve que tout tourne bien ainsi et ne voit pas de raison à changer les règles.

Tout cela correspond-il à la vérité? Ne sont-ce que des prétextes utilisés pour éviter d'adopter une solution? Il s'agit d'une question d'égalité des travailleurs entre eux, qu'ils soient Flamands, Belges ou Français.

Monsieur le vice-premier ministre, j'aimerais connaître votre position et celle du gouvernement en la matière.

Le président: J'ai bien compris "Flamands, Belges ou Français"?

14.02 Jean-Luc Crucke (MR): Monsieur le président, vous avez parfaitement bien compris.

14.03 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, je ne vais pas reprendre tout l'historique du dossier, on y reviendra certainement à d'autres occasions. Je vais tout de même rappeler que nous parlons d'une convention de 1964.

J'ai pu, depuis mon entrée en fonction en 1999, renégocier des conventions avec des pays voisins et conclure des accords avec l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. Pour ce dernier, ces accords se sont conclus moyennant un versement de compensation en faveur des communes, qui est réparti chaque année.

Après de très longues discussions avec mes collègues français, nous avons abouti à la suppression du régime frontalier. C'était un accord conclu en mars 2007, mais qui s'est traduit par la signature d'un avenant à la convention de 1964, en décembre 2007. Je voudrais insister sur le fait qu'à l'époque, ce que j'ai signé, prévoyait la suppression du régime frontalier pour les résidents frontaliers belges, à partir du 1^{er} janvier 2007.

Cela signifie qu'un travailleur belge travaillant en France allait bénéficier depuis cette date, du statut fiscal français qui, comme vous l'avez rappelé, est plus favorable; j'y reviendrai.

Pour les frontaliers français, il a été convenu ce qui suit:

- le début de la période d'extinction du régime, avait été reporté de deux ans, soit au 1^{er} janvier 2009, afin de tenir compte de la situation des entreprises frontalières;

- le versement d'une compensation financière, pendant la période transitoire de 25 ans, les frontaliers conservant leur statut pendant 25 ans, de 25 millions d'euros par an, de 2009 à 2013;
- ensuite, révision tous les trois ans de ce montant, plafonné à 25 millions en fonction de l'évolution du montant global des salaires payés aux frontaliers;
- en outre, perception par les communes belges des additionnels communaux sur les revenus professionnels de leurs résidents, frontaliers et autres personnes imposables en France.

Voilà pour ce qui avait été obtenu et qui permettait de mettre fin au statut de frontalier avec un avantage immédiat pour les Belges travaillant en France et une perspective de fin de statut pour les frontaliers français, assortie d'une période de transition.

En janvier 2008, avec le premier ministre et mon collègue du Budget, j'ai rencontré les représentants des entreprises du sud de la Flandre occidentale (le Voka). Ils ont demandé de manière insistante une période de transition plus longue pour le statut de frontalier français.

Que s'est-il passé depuis? Le premier ministre, M. Leterme, a rencontré le premier ministre français, François Fillon, le 4 avril de cette année et lui a proposé de reporter de trois ans, au 1^{er} janvier 2012, la date d'extinction du régime frontalier. Le 5 mai, il a ensuite rencontré le président Sarkozy. Il a été convenu que ce problème devait être réglé rapidement sur cette base. À la demande du premier ministre et suite à ces rencontres, le 15 avril, j'ai envoyé à mon homologue français, Mme Lagarde, une lettre et un projet de nouvel avenant à la convention, proposant de reporter uniquement la période d'extinction du régime pour les frontaliers français au 1^{er} janvier 2012. Il faudra bien en sortir un jour!

Bien évidemment, quand on remet en question une disposition d'une négociation, il faut s'attendre à ce que l'autre partie remette aussi en question l'un ou l'autre point. La remise en question portait essentiellement, du côté français, sur les compensations financières avec pour demande de les limiter très strictement.

La délégation que j'ai envoyée pour négocier avec l'administration française a pu obtenir de ne remettre en cause finalement que la période de trois ans. On prolongera donc encore de trois ans la possibilité d'engager des frontaliers, disposition accompagnée de la suppression de la compensation financière pendant ces trois ans. Je

vous avoue que je ne vois pas très bien comment il serait possible de justifier la demande de maintien en la matière.

Cela veut dire que deux modifications sont apportées au document que j'ai signé en décembre 2007. Ces modifications ont été faites à la demande de partenaires de la majorité: une prolongation de la possibilité d'engagement jusqu'au 1^{er} janvier 2012. Et, en contrepartie, nous perdons 75 millions d'euros sur trois ans qui auraient dû être versés par nos collègues français.

Sur cette base, j'ai proposé la semaine dernière au Conseil des ministres d'avancer dans la voie de la signature de l'avenant et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, je voudrais pouvoir dire aux Belges qui travaillent en France qu'ils vont effectivement payer l'impôt français avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 et qu'à défaut, c'est l'impôt belge qui continuera à être d'application. Vous savez que dans la région, un grand nombre de personnes souhaitent bénéficier de cette situation.

Deuxièmement, je crois qu'il faut un jour sortir de la situation des frontaliers français travaillant en Belgique. Pour cela, il faut un accord dans une majorité. Or j'ai bien vu – vous avez participé à nos débats – que la demande était expresse d'avoir une prolongation. On l'a donc limité à trois ans. On peut débattre beaucoup à ce sujet.

Troisièmement, je pense que pendant cette période de trois ans, il faudrait tout mettre à profit pour renforcer la mobilité des travailleurs à l'intérieur même de la Belgique, d'une Région à l'autre. Il y a encore des efforts à faire entre Régions, avec l'aide du fédéral, pour renforcer cette mobilité. On me parle même – je ne vais pas gloser là-dessus – de problèmes de liaison en matière de transport entre provinces.

Et dernier élément que je veux rappeler puisque je l'ai déjà abordé en commission, comme vous l'avez dit, l'origine du problème vient d'un différentiel de salaire net pour le même montant brut payé, en fonction de l'application de la fiscalité française ou belge. Il y a d'ailleurs, contrairement à ce qu'on croit, plus de travailleurs frontaliers français dans le Hainaut qu'en Flandre occidentale. Le problème n'est pas du tout localisé dans une province.

Pour cela j'ai également fait au gouvernement d'autres propositions qui consistent à baisser l'impôt sur le revenu en Belgique, en particulier sur

les revenus faibles et moyens qui sont souvent concernés par ce type de démarche. Cela nous permettrait de ne plus attirer chez nous qu'un certain nombre de Français qui ne viennent pas nécessairement travailler mais qui viennent résider chez nous sans occuper ce type de fonction et de ne plus avoir le problème de fond entre la répartition de la fiscalité.

J'espère que dans les prochains jours, on pourra me confirmer à l'échelon du gouvernement – en tout cas c'est ce que j'attends – que nous pouvons passer à la signature. Nous avons paraphé ce nouvel avenant. Avant de le signer cette fois-ci, je demande évidemment l'aval de l'ensemble du gouvernement. J'espère qu'on pourra le signer, ce qui permettra de confirmer le statut fiscal français pour les travailleurs belges qui sont en France, de donner une date de fin d'embauche de frontaliers français – même si c'est au 1^{er} janvier 2012, il y aura au moins une date de fin – et d'organiser les contrôles de manière stricte, y compris d'adresses parfois fictives qui peuvent exister en France.

Si on ne signe pas cet avenant, je ne sais pas s'il sera encore possible de négocier parce que nos collègues français auront du mal à comprendre la situation chez nous. On reviendrait alors purement et simplement au texte de la convention de 1964, c'est-à-dire à une taxation en Belgique du travailleur belge travaillant en France et le maintien du système de frontaliers sans limite dans le temps. Ce serait mal accepté dans la zone frontalière.

14.04 **Jean-Luc Crucke** (MR): Je demanderai au vice-premier ministre de persévérer dans ce dossier. Ma première idée était de dire: "Mieux vaut tard que jamais" mais j'ai aussi envie d'ajouter "trop is te veel!". On a parlé d'une perte de 75 millions d'euros pour le budget. Je vais me livrer à un calcul que vous connaissez, monsieur le président, parce que je vous l'ai déjà fait. Quarante mille Français dont une partie sont belges travaillent essentiellement autour de la frontière, ce sont des frontaliers. Si 20.000 de ces emplois sont occupés par des Belges, c'est 150 millions d'euros par an à ne pas déboursier par les caisses de l'État. C'est un revenu supplémentaire puisque chacun paie son impôt. Rêvons avec le ministre des Finances de 30% d'impôts, même si on n'en est pas encore là! On y arrivera en jour. Cela fait 50 millions en plus, donc 200 millions par an épargnés par l'État.

J'ai donc du mal à comprendre les difficultés au sein du gouvernement et que certains de ses membres veulent bloquer les opérations. Je ne

parle même pas de ce que les communes pourraient revendiquer de manière totalement légitime.

Monsieur le vice-premier ministre, il va de soi qu'un contrôle strict est nécessaire. Je vous invite à vous rendre dans ma région. Si vous voyez deux plaques minéralogiques sur trois qui ne commencent pas par 59, vous avez gagné. Vous aurez remporté une invitation de ma part au restaurant. Mais je suis sûr que vous perdrez parce qu'on ne voit plus que ça, des 59! Je n'ai rien contre les jolies Françaises qui viennent danser le week-end. **Par contre, j'ai du mal à expliquer à des demandeurs d'emploi que d'autres en ont un et qu'ils paient moins d'impôts.**

J'ai cette chance de compter des amis parmi les parlementaires français; d'après eux, en France, nous sommes risibles. Ce que vous avez dit le confirme: pour eux revenir à 1964, c'est du pain bénit, ils gagnent à tous les niveaux! Ils ne comprennent plus pourquoi nous n'avons toujours pas avancé sur le sujet. J'en termine en vous demandant d'accélérer le mouvement.

Le **président**: L'incident se clôt sur cette invitation de M. Crucke.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

~~**15** **Vraag van de heer Jenne De Potter aan de vice-eerste minister en minister van Financiën en Institutionele Hervormingen over "de enge interpretatie van een lening specifiek aangegaan voor de enige en eigen woning in de woonbonus" (nr. 6133)**~~

~~**15** **Question de M. Jenne De Potter au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "l'interprétation restrictive d'un emprunt contracté spécifiquement pour financer l'habitation unique de l'emprunteur et occupée par ce dernier, dans le cadre du bonus logement" (n° 6133)**~~

~~**15.01** **Jenne De Potter** (CD&V N-VA): Mijnheer de minister, in de praktijk komt het voor dat mensen die minder middelen maar toch een voldoende aflossingscapaciteit hebben, tot 110% van de waarde van hun woning ontlenen om die aan te kunnen kopen. Met het bedrag boven de aankoop prijs worden dan de bijkomende kosten betaald zoals de notaris kosten en de hypotheekkosten. In het verleden is daarbij steeds aanvaard dat in dat geval het volledige bedrag aan kapitaalaflossingen en intresten aftrekbaar was,~~